

279/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 7 novembre 2024

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR (jusqu'à 19h12), Laurence LE ROY-TASSEL, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC, Aurélien FERRAND à Christiane DUGAY, Rémy LE MEUR à Paul UGUEN (à partir de 19h12)

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2024

Objet : Renouvellement des administrateurs élus du CCAS suite à une démission

Monsieur Le Maire rappelle la démission du conseil municipal de Monsieur Florent LE HERVÉ en date du 28 mai 2024, reçue en Mairie le 31 mai 2024. Monsieur Florent LE HERVÉ étant administrateur élu du conseil d'administration du CCAS, il y a lieu de procéder à son remplacement pour la durée du mandat restante.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°009/20 du 23 juin 2020 désignant les élus du conseil municipal, administrateurs du CCAS.

Le Maire propose de maintenir le nombre d'administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS, étant donné que sept administrateurs extérieurs ont été nommés et que la parité entre administrateurs élus et administrateurs nommés doit être observée. Il rappelle, pour mémoire, les personnes extérieures, administrateurs du CCAS : Marie-Françoise LE SCRAGNE, Marie-Andrée LE MEUR, Claudette PHILIPPE, Sylvie CREURER, Armelle TILLY-MORVAN, Michel LE VEN, Marie-Hélène ROPARS.

La procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires est régie par l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Lorsque qu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suit sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation au conseil d'administration du CCAS par le conseil municipal. Lors de l'élection au sein du conseil municipal en date du 23 Juin 2020, une seule liste de sept noms a été présentée et l'ensemble des candidats a été élu.

N'ayant plus de candidat sur la liste, l'article R123-9 impose de renouveler l'intégralité des administrateurs élus et de refaire une procédure complète de vote.

Le Maire est Président de droit. Conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les administrateurs élus du Conseil d'Administration du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur Le Maire fait appel aux conseillers municipaux pour connaître la ou les listes présentée(s).

Listes présentées :

Liste A

Christiane DUGAY
Chantal COLLÉOU
Sonia FLOCH
Cyrielle MOY
Hervé TILLY
Éric LE SCANFF
Jean-Hervé GOARNISSON

Liste B

Françoise NORMAND
Paul UGUEN
Rémy LE MEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-4 et L2121-7,
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-6, R123-7 et R123-8,
Considérant que le nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par délibération du Conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Guerlesquin à 14 en plus du Maire, 7 administrateurs élus et 7 administrateurs nommés.

Le conseil municipal :

- Décide de procéder à l'élection des 7 administrateurs élus du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Guerlesquin.

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Sièges à pourvoir : 7

Quotient électoral : (suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : 1,85

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste A	9	4	1	5
Liste B	4	2	0	2

- Proclame élus les administrateurs suivants :

- Christiane DUGAY
- Chantal COLLÉOU
- Sonia FLOCH
- Cyrielle MOY
- Hervé TILLY
- Françoise NORMAND
- Paul UGUEN

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY